



**MAIRIE DE
LANHOUARNEAU**

ARRETE MUNICIPAL DE VOIRIE N°AV2025.48

TEMPORAIRE

Chaussée rétrécie par alternat

« Rochel »

Remplacement de poteau télécom

Le Maire de la Commune de LANHOUARNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.-1 et L.2213-2 à L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande reçue le 30 juillet 2025 par l'entreprise CONSTRUCTEL za de Pen ar Forest 29860 Kersaint-Plabennec Tél 06 42 5348 76, myriamperrot@constructel.fr représentée par Mme PERROT Myriam, assistante administrative,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des agents et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux de remplacement d'un poteau télécom cassé au lieu-dit « Rochel », il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du lundi 11 août 2025 au lundi 25 août 2025, de 8H à 18H00, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la voie communale « Rochel » :

La circulation sera alternée soit par feux tricolores manuels, piquets K10, panneaux B15/C18 ou cônes de signalisation,

La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h,

Le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits à proximité du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise CONSTRUCTEL qui assurera la protection du chantier, ainsi que la sécurité des piétons.

La signalisation devra être adaptée lors des arrêts de chantier et sera déposée à la fin des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de LANHOUARNEAU.

MM. le Maire de la commune de LANHOUARNEAU, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAINT POL DE LEON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise CONSTRUCTEL de Kersaint-Plabennec.

A Lanhouarneau, le 31 juillet 2025

Eric PENNEC
Maire